

nime ou même nulle et elle supprimerait en même temps la peine prise pour obtenir cette félicité minime. Cette peine serait consacrée à la satisfaction de besoins réels et d'une intensité plus grande. La première suppression ne diminuerait guère ou point du tout la félicité totale, tandis que la seconde suppression ou le nouvel emploi donné à la même quantité de peine l'augmenterait considérablement.

On peut rendre sensible le gaspillage de forces que représentent, à Paris seulement, ces quatre catégories de satisfactions de besoins factices ou infinitésimaux. Exprimé en argent, il correspond à un milliard et demi (1.408.779.000) de francs par an (1), c'est-à-dire environ la moitié du montant total du revenu des Parisiens. Exprimé en travail humain, il est égal à toute la somme d'activité de (2) :  $945.301 - \frac{1}{2} \frac{8.000}{1.500} \times 89.723 = 706.040$  personnes, si l'on suppose que les riches dépensent la totalité de leurs revenus annuels ; à l'activité de 529.730 ou de 470.693 personnes au cas où les riches ne dépenseraient que les trois quarts ou les deux tiers de leurs revenus (3) ; et à l'activité de :

(1) Cette somme s'obtient en soustrayant le produit de la multiplication du nombre des riches (89.723) par le revenu 8.000 fr. du revenu total des huit premières classes (= 2.126.563.000 fr.).

(2) Nous avons pris la fraction  $\frac{1}{2}$  au lieu de celle adoptée d'abord  $\frac{2}{3}$ , parce que la première partie des grands revenus, inférieure à 8.000 fr., est employée principalement à acheter des marchandises de première nécessité ou d'une grande utilité (dans la valeur desquelles, selon notre hypothèse, les salaires figurent pour  $\frac{1}{4}$  ou pour  $\frac{1}{2}$  et les profits avec les intérêts du capital pour  $\frac{3}{4}$  ou  $\frac{1}{2}$ ) ; et pour une petite fraction seulement, à l'achat de marchandises de luxe ou à la rémunération de services directs.

(3) Rappelons-nous que M. Leroy-Beaulieu a calculé ces revenus sur la base des loyers ; or, une personne aimant beaucoup l'épargne se contente d'une maison dont le loyer est modeste, et son revenu paraît être plus bas qu'il ne l'est en réalité. De sorte que le loyer multiplié par les coefficients respectifs 8, 9, 10, représente plutôt la dépense totale annuelle que le vrai revenu dont une partie a été épargnée.

En outre, nous négligeons à dessein cette partie du revenu qui

$\frac{3}{2} 706.040 = 1.059.060$ , ou de :  $2 \times 706.040 = 1.412.080$  personnes, si la moyenne générale des salaires annuels, au lieu de 1.500, devait s'évaluer seulement à 1.000 ou à 750 francs. Et ces 706.040, 529.730, 470.693, 1.059.060, 1.412.030 personnes s'élèvent avec leurs familles à deux, trois, quatre, cinq millions (1).

Nous ne posons pas ici, notons-le bien, une question de justice ; à savoir s'il est juste ou s'il est injuste qu'un million de personnes travaillent pour 90.000 riches seulement, dont beaucoup, les rentiers oisifs, ne rendent en échange à ce million de travailleurs aucun service, ou

est éventuellement dépensée en œuvres de bienfaisance vraie et propre, parce que, dans la moyenne générale, nous la croyons certainement inférieure à 50/0 du revenu total.

(1) Selon le dernier recensement anglais avant 1889, dans tout le Royaume-Uni, parmi les personnes salariées prêtant des services directs aux riches, la seule catégorie des domestiques s'élevait à 1.838.200, et celle des jardiniers à 83.400 ; et cela pendant que les travailleurs de la terre n'arrivaient pas même à la moitié du total des domestiques (870.000) et que les ouvriers industriels, y compris, bien entendu, ceux produisant des marchandises de luxe, n'arrivaient pas même au quintuple du nombre des domestiques (LORIA, *Analisi*, I, 470).

Les marchandises de luxe que la France, en 1895, produisait pour les femmes des classes riches des autres nations, c'est-à-dire outre celles produites pour les dames françaises, s'élevaient, rien que pour les catégories ci-dessous, aux chiffres suivants (chiffres des exportations) : 275 millions et demi de francs de soieries ; 189 millions de tissus d'or et d'argent sur la soie, rubans de soie, dentelles de soie, sans compter les dentelles de soie mêlées d'or, broderies, et broderies en coton pour l'ornement des robes ; et 346 millions et demi de fourrures artificielles, imitations de martre et de zibeline, gants pour dames, plumes pour garniture, garnitures et articles de mode, lesquels articles cependant échappent, la plupart, à la douane, parce qu'ils sont portés par les voyageuses dans leur bagage. Total, 811 millions de francs (ADABONE, *Influenza della clientela delle signore inglesi ed americane sul commercio francese*, « Riforma sociale », « Rivista delle Riviste », 15 juin 1899, p. 609-611).



d'autres, comme les agioteurs et les spéculateurs, leur causent même un dommage très grave ; nous ne posons ici qu'une question de *rendement technique* du travail de l'homme. Parmi ce million de travailleurs, sept cent mille personnes qui travaillent 10, 12, 13 heures par jour, pour ne procurer à aucun membre de la société la moindre quantité de bonheur de plus, ou du moins une quantité infinitésimale en comparaison de l'énorme dépense de forces requise, cela peut-il se dire un *bon rendement technique* du travail humain considéré dans son ensemble ? Ou n'est-ce pas, au contraire, le plus grand gaspillage de forces précieuses qu'on puisse imaginer ?

Une meilleure répartition des richesses ferait donc cesser ce gaspillage ; gaspillage qui, avec la constitution actuelle de la propriété, et grâce à l'augmentation continue de la puissance d'achat de la classe capitaliste en comparaison de celle de la classe des prolétaires, continue aujourd'hui à croître, non seulement dans une mesure absolue, mais aussi dans une proportion relative, au détriment total des marchandises de première et de grande nécessité (1). Tout le travail, aujourd'hui gaspillé en pure perte, se tournerait alors justement vers la production des objets d'une plus grande nécessité.

Ainsi, par exemple, supposons une nouvelle constitution de la propriété, qui, d'une part, diminuerait graduellement chez les descendants des capitalistes actuels la puissance d'achat, et d'une autre part, et en même temps, effectuerait la réunion économique du travailleur et de l'instrument de production. La demande de marchandises de luxe, ou de ser-

(1) Tandis que la population totale, en Angleterre, de 1871 à 1881, augmentait de 14,36 0/0, les ouvriers employés dans les manufactures de coton n'augmentaient que de 6 0/0, et ceux des industries de la toile, des tricots, de la laine, et de la laine filée, diminuaient. Au contraire, les modistes augmentaient de 18 0/0, les fabricants de tapis de 23 0/0, les jardiniers, les floriculteurs et les fleuristes de 24 0/0 (WALLACE, *Bad Times*, 69).

vices directs, diminuerait graduellement, ainsi que le gaspillage de millions de forces humaines qui en est la conséquence. Les nouvelles générations de travailleurs, au lieu d'être appelées aussi à produire des marchandises de luxe ou à prêter des services directs aux riches, seraient alors requises, dans des proportions toujours plus élevées, pour la production de marchandises d'une utilité plus grande. Car, ce seraient celles-ci que la demande indiquerait alors, grâce à la plus grande puissance d'achat que les travailleurs posséderaient en vertu de leur rapprochement économique de l'instrument de production.

Les générations nouvelles de travailleurs, que la diminution de la puissance d'achat des descendants des classes riches actuelles ne pousserait plus à produire des marchandises de luxe ou à prêter des services inutiles, se consacraient à la production des marchandises d'une utilité plus grande. Même si l'on ne tenait compte d'aucune augmentation de la production sociale dans son ensemble, qui pourrait en être la conséquence, la nouvelle direction de la production augmenterait la masse des produits que les travailleurs viendraient à se partager entre eux. La rétribution plus grande qu'ils recevraient augmenterait vraiment, et proportionnellement, la somme du bonheur social, puisqu'elle servirait à satisfaire, non des besoins tout à fait factices ou d'une intensité nulle ou infinitésimale, mais des besoins de première nécessité ou tout au moins fort intenses.

Et si l'on compare le nombre des prolétaires salariés à celui des riches ; si l'on songe que ces prolétaires passeraient d'un état de véritable douleur (trop de travail et besoins intenses non satisfaits) à un état de bien-être normal (travail modéré et satisfaction de tous les besoins intenses), c'est-à-dire d'un état de félicité négatif à un état de bonheur positif, tandis que cette même félicité positive, presque inaltérée, continuerait à être réservée aux descendants des classes riches actuelles, on peut se faire une



idée de l'immense augmentation de félicité qui résulterait pour l'humanité entière d'une meilleure répartition des richesses.

Enfin, si nous pouvions reprendre en détail ici, après tant d'autres, l'examen des rapports de cause à effet entre l'inégalité de la répartition des richesses et la criminalité sociale, nous verrions se dessiner nettement l'autre aspect fondamental du dommage causé à la société par la répartition actuelle.

En dehors de la criminalité sporadique, de forme atavique ou anormale, dans laquelle prédomine le facteur anthropologique, nous verrions que les trois grandes sources de la criminalité sont : les deux extrêmes de la répartition : *la trop grande richesse et la misère*, et, par elle-même, *l'inégalité excessive* de cette répartition.

*La trop grande richesse* assure l'impunité aujourd'hui. Jointe à l'oisiveté qu'elle encourage, elle inspire aux grands capitalistes — surtout à ceux qu'un héritage a enrichis — l'idée que l'argent leur permet tout et, qu'ayant des droits sur la collectivité, ils ne lui doivent rien en échange. Leur écrasante puissance sociale les pousse généralement à une vie de jouissances, de folles prodigalités, de libertinage. La recherche continuelle du plaisir cause la plupart des adultères ; la soif de richesse, la prostitution légale des mariages d'argent. C'est aussi la pernicieuse influence de la trop grande richesse qui provoque les faits scandaleux du genre de ceux relatés par certaines chroniques de la *Pall Mall Gazette*, dont les héros sont encore des richards et les victimes des femmes et des jeunes filles pauvres, futures recrues de la prostitution.

*La misère* est, en elle-même, une conseillère de crimes. Jointe à l'abrutissement, qui est sa conséquence, elle pousse une foule de malheureuses à se prostituer pour compléter un salaire insuffisant et ne pas mourir d'inanition et elle excite, parmi les travailleurs surmenés, mal nourris, le

besoin de chercher une énergie factice et un oubli momentané des tristes réalités de la vie dans les boissons alcooliques. Or, on sait que l'alcoolisme est, à lui seul, cause de 50 à 70 0/0 de la totalité des crimes. En outre, tous les attentats contre la propriété, de juridiction correctionnelle, ont pour cause première le dénuement de leurs auteurs ou l'abjection née d'une vie trop longtemps ignoble et besogneuse : prostitution, alcoolisme, vol, c'est à ces trois grands courants que s'alimentent d'autres formes encore, et des plus horribles, de la criminalité.

*L'excessive inégalité de répartition des richesses* provoque, dans son constant accroissement, une croissante certitude, chez ceux qui ne sont pas favorisés par la naissance, de l'impossibilité d'atteindre à la richesse par le travail et une activité honnête, et un croissant désir de parvenir, à n'importe quel prix. Aussi voit-on certaines formes de la criminalité : le crime financier, le panamisme, le parlementarisme exploiteur de hautes influences politiques, les Tammany Hall, les tristes audaces des maîtres chanteurs de la presse ou du barreau ou celles des *bandes noires* de l'agiotage devenir des formes de l'activité normale échappant à toute sanction sociale ou morale.

L'excessive inégalité de la répartition des richesses crée donc une véritable *criminalité d'adaptation*, où l'action du facteur anthropologique est à peu près nulle tandis que celle du facteur social est énorme.

Le phénomène de la criminalité nous apparaît donc, dans son ensemble, comme la conséquence d'une violation portée à la loi d'hydrostatique sociale. On peut dire que la richesse est sollicitée par l'infinité des forces d'attraction individuelles à se distribuer uniformément, à la façon des liquides qui tendent toujours à se mettre de niveau. Mais l'institution actuelle de la propriété s'oppose à cette tendance et empêche même parfois que la moindre parcelle de richesse puisse descendre par des voies normales sur certains individus. La richesse, par conséquent, ne peut se répandre en plus



larges nappes qu'à travers les crevasses de la digue artificielle et ces crevasses — les crimes — sont d'autant plus nombreuses et plus graves que le dénivellement des fortunes et la pression qui en résulte sont plus considérables.

Ainsi, puisqu'il tend à provoquer une distribution moins inégale des biens indispensables à la vie et au bien-être, le crime remplirait une fonction sociale d'une importance suprême et d'une nécessité inéluctable. Ce n'est pas par de telles voies qu'elle devrait être remplie. Elle devrait ressortir à l'institution de la propriété, être la tâche fondamentale et la raison d'être de cette institution. Et c'est parce que le droit actuel la méconnaît ou la néglige que d'autres organes, d'autres moyens de la réaliser doivent surgir.

## CHAPITRE II

### DU COLLECTIVISME, DES AUTRES SOCIALISMES, ET DU SOCIALISME EN GÉNÉRAL

La doctrine collectiviste peut être considérée sous quatre aspects différents :

- 1° Degré d'actualisation du collectivisme et, si on parvenait à l'établir, ses avantages et désavantages pratiques ;
- 2° Rapports logiques du collectivisme avec la réalisation de l'équité dans l'économie sociale ;
- 3° Fatalité de l'avènement du collectivisme ;
- 4° Manière de l'établir.

Et il ne faut pas confondre le collectivisme absolu — tel, par exemple, que celui exposé par Schæffle dans sa « Quintessence du Socialisme » — avec les divers régimes à simples tendances collectivistes réservant à l'Etat certaines exploitations mais laissant toutes les autres à l'industrie privée.

La première et la plus importante des objections faites au collectivisme *pur* porte sur la possibilité de son actualisation : « Le point, sans contredit, le plus faible du programme collectiviste », dit Schæffle, « est la classification économique et le contrôle des travaux particuliers dans l'immensité de l'organisme collectif du travail. Selon quels critères devront être réparties les diverses forces ouvrières dans le grand cycle de la production ? Sera-t-il au pouvoir des fonctionnaires préposés à l'économie de